



local kinésithérapeute

PAGENAUD Sylvie (40) <sylvie.pagenaud@dgfip.finances.gouv.fr>

jeudi 26 juillet 2018 à 15:30 réception

À : Andre CAZAUX

Bonjour Monsieur Cazaux,

Pour ce qui est de l'affaire de Madame CABIRO ANNICK, il n'est pas nécessaire de faire un bail pour les 7 premiers mois de l'année (il n'y en avait pas avant) mais une délibération indiquant les motifs de sa maintenue dans le local et le montant d'une redevance d'occupation, suffit.

Bien cordialement

--



Sylvie PAGENAUD

Responsable CFP de Montfort en
Chalosse

DDFIP des Landes

tel: 05.58.98.98.46

fax: 05.58.98.57.24



Adoptez l'éco-attitude.

N'imprimez ce courriel que si c'est
vraiment nécessaire